

 	Plan d'Actions Département des Hautes-Alpes	V4	
		18/08/16	

Département des Hautes-Alpes

Plan d'actions pour la filière Air et les aérodromes des Hautes-Alpes

Plan d'Actions



 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>Département des Hautes-Alpes</h2>	V4	
		18/08/16	

Sommaire

1.1	MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE.....	3
1.2	SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE STRATÉGIQUE.....	3
1.3	CONSTRUCTION DU PLAN D' ACTIONS.....	6
2	FICHES ACTIONS	7
	ACTION N°1 : METTRE EN RÉSEAU LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE AIR	7
	ACTION N°2 : RENDRE LISIBLE LE PATRIMOINE FONCIER POUR MIEUX LE VALORISER.....	9
	ACTION N°3 : GUICHET UNIQUE AÉRODROMES	11
	ACTION N°4 : MODERNISER LES INFRASTRUCTURES ET AMÉLIORER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES AÉRODROMES (QUANTITATIVEMENT ET QUALITATIVEMENT)	13
	ACTION N°5 : VALORISER LES AÉRODROMES EN Y ASSURANT LA CONVERGENCE DE L'ACTION PUBLIQUE, NATIONALE, RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET LOCALE.....	16
	ACTION N°6 : FINANCER ET CONFORTER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DES AÉRODROMES	18
	ACTION N°7 : VALORISER LA FORMATION.....	21
	ACTION N°8 : DIVERSIFIER.....	24
	ACTION N°9 : ASSURER UNE COORDINATION RAPPROCHÉE AVEC LE PÔLE SAFE.....	26
	ACTION N°10 : ÉLARGIR LA VITRINE « LOISIRS AÉRIENS »	28
	ACTION N°11 : ANIMER.....	30
	ACTION N°12 : GUIDER LES USAGERS	32
	ACTION N°13 : PARTICIPER ET ORGANISER DES SALONS	34
3	SYNTHÈSE DU PLAN D' ACTIONS.....	36

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>Département des Hautes-Alpes</h2>	V4	
		18/08/16	

1.1 Méthodologie employée

Le Département des Hautes-Alpes, propriétaire de 3 aérodromes et promoteur de la Filière Air, a souhaité prendre la mesure de ces infrastructures et de leur apport pour le territoire. Il a missionné pour cela le cabinet d'études CGX AERO chargé de réaliser un audit global de ces aérodromes.

Cette étude de positionnement adossée à un audit a pour objectif de consolider l'exploitation de ces plateformes en améliorant la connaissance technique et financière des infrastructures, et les modes de gestion.

Une analyse des retombées socio-économiques a également été réalisée afin de mesurer les externalités positives générées par l'activité aéronautique sur le territoire, et d'établir des éléments de discours permettant de légitimer l'existence de ces aérodromes.

Enfin, sur la base des éléments de diagnostic, le Département a pu obtenir une vision prospective de l'évolution des aérodromes en définissant les axes de développement et en planifiant les aménagements adaptés.

L'étude, débutée en octobre 2014, se déroule en 4 phases :

- Phase 1 : Diagnostic des installations et du mode de gestion, recommandations et propositions d'optimisation
- Phase 2 : Analyse des retombées socio-économiques directes et indirectes liées à l'activité des quatre aérodromes
- Phase 3 : Vision prospective de l'évolution des aérodromes
- Phase 4 : Déclinaison structurelle et organisationnelle

Les 3 premières phases font l'objet d'un rapport d'étude. L'objet du présent document est de décliner les recommandations formulées sous forme de plan d'actions : c'est la première étape de la 4^{ème} phase, qui aboutira à l'établissement de documents de planification pour chacune des plateformes départementales.

1.2 Synthèse de l'étude stratégique

L'audit et l'étude prospective des aérodromes des Hautes-Alpes avaient pour objectif de qualifier et de quantifier les plateformes et leurs impacts sur le territoire, et de permettre de définir les axes de développement de la filière aéronautique. Ce travail devait également permettre au Département des Hautes-Alpes de disposer d'une prise de recul sur sa gestion des plateformes et sur les efforts menés pour promouvoir l'aéronautique sur le territoire.

Pour résumer, les aérodromes des Hautes-Alpes, ce sont :

- 3 aérodromes gérés par le Département des Hautes-Alpes et un aérodrome privé,
- le plus important de ces aérodromes est celui de Gap-Tallard avec 75 000 mouvements d'aéronefs par an : ce qui en fait également un des plus dynamiques de France,
- l'aérodrome de Saint-Crépin est très complémentaire à celui de Gap-Tallard de par son éloignement et la richesse des activités de vol à voile,
- l'aérodrome d'Aspres-sur-Buëch connaît plus de difficultés du fait d'une aérologie difficile,
- l'aérodrome de Serres-La Bâtie-Montsaléon (privé) est dynamique avec des activités de vol à voile et de maintenance de renom.

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>Département des Hautes-Alpes</h2>	V4	
		18/08/16	

Ces aérodromes, à l'exception de celui de Serres – La Bâtie-Montsaléon, font l'objet d'un mode de gestion pertinent qui profite pleinement à la collectivité (pas d'intermédiaire entre l'utilisateur et le Département). Ils bénéficient de synergies intéressantes avec les services départementaux (SDIS, foncier, finances...). Leurs états et leurs conformités réglementaires sont correctement veillés par un service dédié et performant. Au global, le budget consacré aux aérodromes est financièrement équilibré par une diversification intéressante des revenus (redevances, domanial aéronautique et non-aéronautique, carburant) et visent l'autonomisation budgétaire. C'est un budget voisin de 2 M€ par an.

Le seul point faible de la situation actuelle est l'aérodrome d'Aspres-sur-Buëch qui manque de perspectives de développement. Le fonctionnement de cet aérodrome n'engendre pas un surcoût à la collectivité sur les aspects purement aéronautiques en raison du niveau de service adapté à l'activité relative.

Le Département des Hautes-Alpes a également constitué une filière aéronautique, la Filière Air, qui lui permet de promouvoir les atouts du territoire en la matière. Cette filière est soutenue par les politiques (insertion dans les documents d'urbanisme) et les acteurs locaux bien que toutes les collectivités concernées n'ont pas une vision toujours complète et à long terme des aérodromes présents sur leur territoire.

La Filière Air est structurée autour de 5 axes principaux :

- le sport,
- le tourisme,
- l'aéro-industrie,
- le travail aérien,
- la formation.

L'ensemble des activités économiques découlant de ces 5 axes génère à minima 32 M€ en retombées directes et 13 M€ en retombées indirectes, dont 70 % produit par les activités aéro-industrielles, de maintenance et de travail aérien. Les activités touristiques et sportives, vitrines du territoire, ne représentent étonnamment que 8 % de ce chiffre d'affaire. Malgré la crise, l'ensemble de ces activités affichent une bonne stabilité qui reflète la pérennité de la filière.

Sur les aspects sportifs et touristiques, plus précisément, le territoire et ses activités aéronautiques ont une forte renommée au niveau international, ce qui se traduit par une fréquentation étrangère importante : 41 % des touristes, essentiellement en provenance d'Europe du Nord. Le profil type du visiteur est pluriel, démontrant des activités transgénérationnelles mais destinées aux fêtes de sports extrêmes.

En termes d'emploi, la Filière Air représente à minima 217 emplois avec une croissance de ces derniers. Le plus gros employeur reste l'activité aéro-industrielle, de maintenance et de travail aérien basée sur l'aérodrome de Gap-Tallard.

Pour l'avenir de la Filière Air et de ses aérodromes, l'étude a pu déterminer 3 exigences pour un développement durable :

- La nécessité de structurer encore plus la Filière Air en fédérant l'ensemble des dynamiques entrepreneuriales au moyen d'une organisation spatiale cohérente des activités sur les aérodromes et le territoire. Cela doit permettre une meilleure lisibilité de la Filière Air et générer des synergies entre acteurs.
- Une fois les logiques rationalisées, la Filière Air obtiendra des bases saines pour poursuivre son développement. Pour cela, elle devra amener ses acteurs à croiser les secteurs d'activité pour permettre l'émergence de produits globaux et packagés « Hautes-Alpes ».
- Enfin, avec ces nouveaux produits et une dynamique d'intégration des acteurs, elle disposera des meilleurs arguments pour attirer aussi bien des clients sensibles à la robustesse de l'offre, que de nouveaux acteurs à la recherche d'un écosystème favorable à leur développement.

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>Département des Hautes-Alpes</h2>	V4	
		18/08/16	

La Filière Air et ses aérodromes sont un véritable outil de développement économique pour le territoire des Hautes-Alpes et une vitrine de premier ordre. Avec un fonctionnement bien intégré dans celui du Département, elle présente une efficacité avérée en termes de retombées économiques, d'emplois et d'image, pour un coût global maîtrisé dans lequel seul pèse les éventuels investissements d'infrastructure.

L'objet de ce document est de décliner les recommandations ainsi formulées sous forme de plan d'actions, décliné en 13 fiches actions.

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>Département des Hautes-Alpes</h2>	V4	
		18/08/16	

1.3 Construction du plan d'actions

Tout d'abord, pour accompagner l'ensemble du plan d'actions seront mis en place :

- un groupe de travail, assurant le suivi du plan d'actions et regroupant les acteurs identifiés, **composé des techniciens du Département, de l'ADDET, du Pôle SAFE et la Région. Le mode de gouvernance est conforté par le comité de pilotage et le comité technique dans leurs compositions actuelles.**
- un pilotage dédié : définition de la fréquence et de l'ordre du jour des rencontres, outils de pilotage, tableau de bord, ... **La mission Aéroports et Filière Air (AFA) de la Direction des Déplacements et des Infrastructures Routières et Aéronautique (DDIRA) est chargée de ce pilotage.**

Ensuite, les 3 axes de développement identifiés (structurer, développer, communiquer) ont été déclinés en actions :

Axe de développement	N° fiche	Actions
Structurer	1	Mettre en réseau les entreprises de la filière Air
	2	Rendre lisible le patrimoine foncier pour mieux le valoriser
	3	Guichet unique aéroport
Développer	4	Moderniser les infrastructures et améliorer la capacité d'accueil des aéroports
	5	Valoriser les aéroports en y assurant la convergence de l'action publique, nationale, régionale, départementale et locale
	6	Financer et conforter le modèle économique des aéroports
	7	Valoriser la formation
	8	Diversifier
Communiquer	9	Assurer une coordination rapprochée avec le Pôle SAFE
	10	Élargir la vitrine « loisirs aériens »
	11	Animer
	12	Guider les usagers
	13	Participer et organiser des salons

Chaque fiche fait apparaître les actions à mener, les échéances, les pilotes, ... Elles sont détaillées dans la 2^{ème} partie du document.

Un tableau de synthèse est disponible dans la 3^{ème} partie du document.

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	<h1>F1</h1>
		18/08/16	

ACTION N°1 : METTRE EN RÉSEAU LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE AIR

1. Objectifs / enjeux

Il semble nécessaire de perfectionner la mise en réseau des entreprises de la filière Air, porté par le Département.

L'objectif serait de créer une base de données qui permette aux entreprises d'identifier facilement des partenaires potentiels parmi les acteurs du territoire.

Il serait ainsi possible de créer des projets communs, estampillés « Hautes-Alpes ».

Il s'agit bien d'une dynamique interdépartementale posée sur les 4 aérodromes des Hautes-Alpes.

2. Descriptif de l'action

Pour cela, il est nécessaire de recenser les entreprises concernées (en liaison avec les chambres consulaires) et de créer une base de données dynamique socio-professionnel. Il faudra étudier la possibilité de réaliser une entrée thématique dans l'observatoire économique de l'Agence Départementale de Développement Économique et Touristique (ADDET).

Une fois cette base établie, il est nécessaire de mettre en place un processus permettant à des entreprises de se regrouper autour d'un projet commun estampillé « Hautes-Alpes » : critères de sélection, support proposé, ...

Cette base trouve un écho naturel dans la base « rendre lisible le patrimoine foncier pour mieux le valoriser » en fiche 2 toutes deux associées au sein du « guichet unique aérodromes » présenté dans la fiche 3.

3. Repère de priorisation / contraintes / coût

Il s'agit d'une action prioritaire pour laquelle le Département et l'ADDET sont régulièrement sollicités. Il n'y a pas de contrainte particulière pour sa mise en œuvre rapide.

4. Mise en œuvre

4.1. Pilotage

ADDET

4.2. Partenaires

Chambres consulaires

Services du Département (Direction du Développement, service Foncier, Immobilier et Coordination Administrative, Mission Aérodromes - Filière Air)

4.3. Outils nécessaires

Base de données dynamique

Site internet ADDET / Alpes Envol

4.4. État d'avancement et calendrier prévisionnel

Des données sont disponibles dans des formats et objectifs différents à l'ADDET, à la Mission Aérodromes – Filière Air (AFA) et à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) sur cette base.

Le projet doit pouvoir voir le jour durant la fin de l'année 2016.

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	<h1>F1</h1>
		18/08/16	

5. Évaluation

5.1. Indicateurs de suivi

- création de la base
- fréquence d'actualisation
- niveau de fréquentation
- taux de satisfaction des entreprises

5.2. Bilan annuel

Un bilan annuel sera dressé autour de la vie de la base et du service rendu aux socio-professionnel.

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	<h1>F2</h1>
		18/08/16	

ACTION N°2 : RENDRE LISIBLE LE PATRIMOINE FONCIER POUR MIEUX LE VALORISER

1. Objectifs / enjeux

L'objectif est d'optimiser les recettes provenant des locations de hangars, locaux et terrains tout en établissant des tarifs équitables et objectifs pour les locataires mais aussi de développer l'activité économique des aérodromes.

Il convient donc :

- d'homogénéiser les redevances tout en les adaptant aux biens loués,
- d'identifier les possibilités de développement des aérodromes,
- de permettre aux entreprises et toutes personnes intéressées par la création d'une activité de connaître le foncier disponible sur les aérodromes (bâti et non bâti).

2. Descriptif de l'action

a- Occupations des immeubles :

- vérification des Conventions d'Occupations Temporaires (COT) existantes (y compris cahier des charges)
- création de modèles types de COT par aérodrome et catégories de biens, et systématisation des états des lieux,
- mise en place d'un suivi et contrôles des engagements (résiliation des travaux prévus, activité prévue,)
- systématisation des appels à candidatures.

b – Tableau de bord du suivi des COT

Ce tableau doit permettre de connaître les principales caractéristiques des occupations sur les 3 aérodromes (occupant, activité, type de foncier, échéance, redevance, type de contrat, ...)

c – Mettre en place une base de données dynamique disponible en ligne permettant de connaître les bâtiments/locaux/terrains disponibles

Il convient donc d'établir une grille de référence, permettant d'identifier par immeuble : le type d'activités possibles, la durée de location possible, une fourchette de redevance,

Préalablement, un état des lieux précis est nécessaire :

- des bâtiments et locaux existants : année de construction, état général, surface, isolation, chauffage,
- des terrains à bâtir disponible : surface, réseaux, type d'activité possibles,

3. Repère de priorisation / contraintes / coût

L'échéance des conventions existantes conditionne l'application des nouvelles procédures.
Il n'y a pas de contrainte de coût

4. Mise en œuvre

4.1. Pilotage

L'action sera pilotée par le service Foncier Immobilier et Coordination Administrative (FICA) en lien avec les Antennes Techniques Départementales (ATD) concernées et la Mission Aérodromes – Filière Air (AFA).

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	F2
		18/08/16	

4.2. Partenaires

Agence Départementale de Développement Économique et Touristique (ADDET)
Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

4.3. Outils nécessaires

Outils informatique pour la mise en ligne
Site internet Alpes Envoy

4.4. Calendrier prévisionnel

Action a : Elle est à ce jour réalisée sur Gap-Tallard et est en cours sur Aspres-sur-Buëch et Saint-Crépin : elle sera terminée en septembre 2016.

Action b : La base de donnée peut être mise en place pour la fin de l'année 2016 mais l'application des nouveaux tarifs ne peut se faire qu'à l'occasion des renouvellements des conventions. L'homogénéisation des tarifs a d'ores et déjà commencé, notamment pour les locaux de la Maison de l'air de Tallard.

Action c : de la même façon les modèles des conventions peuvent être prêts pour la fin de l'année 2016 mais leur application ne pourra se faire qu'à l'occasion des renouvellements des conventions. Les dernières conventions signées sur Tallard ont d'ores et déjà pris en compte certains éléments (notamment sur la précision de l'objet).

Compte-tenu des échéances des conventions, il est possible de prévoir une application :

Gap-Tallard : 50% fin 2016
70% fin 2018
90% fin 2011
100% fin 2043

Aspres-sur-Buëch :
60% fin 2016
100% fin 2017

Saint-Crépin :
80% fin 2027
100% fin 2031

5. Évaluation

5.1. Indicateurs de suivi

Taux mise à niveau COT
Création base sur le site internet Alpes Envoy
Niveau de fréquentation
Niveau de satisfaction des socio-pro

5.2. Bilan annuel

Le suivi des occupations par un bilan annuel sera facilité par la mise en place de tableaux de suivis. Il pourrait être intéressant de mesurer l'impact de la mise à disposition du public de ces informations qui pourraient être diffusées sur le site Alpes Envoy, sous l'onglet Foncier, calendrier de disponibilité, grille tarifaire, ...

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	<h1>F3</h1>
		18/08/16	

ACTION N°3 : GUICHET UNIQUE AÉRODROMES

1. Objectifs / enjeux

Dans le département des Hautes-Alpes, la filière Air est accessible depuis l'Agence Départementale de Développement Économique et Touristique (ADDET), les services du Département, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), mais aussi depuis des sites internet avec celui de l'ADDET et celui du Département « Alpes Envol » géré par la Mission AFA (Aérodromes – Filière Air).

L'objectif de l'action consiste à identifier le partenaire privilégié et structurer le site de référence en mesure de développer les 3 grandes thématiques d'appel : économie, foncier, activités de loisirs.

Cette action vise notamment à exploiter et communiquer les fiches actions n°1 « Mettre en réseau les entreprises de la filière air », n° 2 « Rendre lisible le patrimoine foncier pour mieux le valoriser » et n° 10 « élargir la vitrine loisirs aériens ».

2. Descriptif de l'action

Très clairement, le Département des Hautes-Alpes, à l'initiative du présent plan d'actions s'affiche comme le chef de file de la filière Air sur le territoire avec l'ADDET comme partenaire privilégié sur les questions économiques et touristiques.

C'est bien dans ce cadre, que le guichet unique illustré par le site Alpes Envol devient pertinent. C'est pourquoi pour structurer le site internet de référence des aérodromes (Alpes Envol) autour du volet économie, foncier et activités de loisirs, l'action consiste à :

- Améliorer le visuel du site avec plus d'images,
- Modifier l'architecture des onglets du menu de la page d'accueil avec un onglet :
 - o Économie, qui présentera les entreprises de maintenance, de travail aérien, les fabricants, ... ainsi que l'accompagnement à l'installation de nouvelles entreprises à travers l'aide de l'ADDET,
 - o Foncier, qui désignera les terrains disponibles avec carte d'accès et photos aériennes pour présenter l'environnement avec conditions d'urbanisme. Une précision sera apportée sur les conditions de l'offre (Département, SIVU, ...),
 - o Tourisme, tel qu'il existe aujourd'hui.

3. Repère de priorisation / contraintes / coût

Mise au point définitive conditionnée par les bases de données dynamiques.

Il n'y a pas de coût conditionnant l'évolution du site.

4. Mise en œuvre

4.1. Pilotage

Mission Aérodromes et Filière Air (AFA)

4.2. Partenaires

- ADDET
- CCI
- Service Communication et Foncier Immobilier et Coordination Administrative (FICA) du Département

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	<h1>F3</h1>
		18/08/16	

4.3. Outils nécessaires

Bases de données dynamiques produit foncier (fiche actions n° 2) et entreprises (fiche actions n° 1).

Lien du site Alpes Envol sur le site de l'ADDET et inversement.

4.4. État d'avancement et calendrier prévisionnel

- Formalisation du partenariat CD 05 et ADDET avec positionnement du CD 05 en chef de file à l'occasion de la validation du plan d'actions.
- Mise en place des 3 volets du site Alpes-Envol au 1^{er} janvier 2017

5. Évaluation

5.1. Indicateurs de suivi

- Nombre de visites sur le site
- Demander aux visiteurs (au niveau de l'accueil de chaque aérodrome) comment ils ont connu la plateforme

5.2. Bilan annuel

État annuel et évaluation de fréquentation du site avec niveau de satisfaction des usagers et socio-professionnel.

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	F4
		18/08/16	

ACTION N°4 : MODERNISER LES INFRASTRUCTURES ET AMÉLIORER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES AÉRODROMES (QUANTITATIVEMENT ET QUALITATIVEMENT)

1. Objectifs / enjeux

Dans le but de préserver et développer les infrastructures aéronautiques des 3 plateformes dont le Département a la responsabilité, il est essentiel de disposer d'outils bien équipés, performants et sûrs.

C'est pourquoi, le champ d'action de la présente fiche vise :

- à conserver un patrimoine important constitué notamment des pistes et bâtiments,
- à exploiter les 3 plateformes dans des conditions de sécurité et d'organisation conformes à la réglementation,
- à améliorer l'accueil des entreprises et associations aéronautiques,
- à améliorer les conditions de décollage et d'accueil des aéronefs dans un souci constant de complémentarité des activités aéronautiques (travail aérien, aéro-maintenance, loisirs aériens, ...).

2. Descriptif de l'action

La présente fiche action décrit :

- d'une part les grands objectifs d'aménagement des 3 plateformes du Département que nous retrouverons dans les PCG (Plan de Composition Général) et APPM (Avant-Projet de Plan de Masse),
- et d'autre part dans un programme de travaux qui porte sur les infrastructures existantes (pistes, bâtiments et abords) et les infrastructures complémentaires ou nouvelles.

Ainsi, dans les grandes lignes en dehors des opérations de réparation et de maintenance courantes, il s'agit, plateforme par plateforme, par ordre de priorité :

Pour Gap-Tallard de :

1. Reconstruire les cuves d'avitaillement,
2. Améliorer le niveau de sécurité partie Nord de la plateforme (secteur chemin du milieu) : taxiway aéropole et liaison aéropole / aérocampus,
3. Moderniser les bâtiments,
4. Améliorer le niveau de service en exploitation AFIS (Aerodrome Flight Information Service),
5. Aménager un taxiway secteur aérocampus.

Pour Mont-Dauphin Saint-Crépin :

1. Rénover les pistes,
2. Sécuriser la zone aéroportuaire,
3. Moderniser les bâtiments.

Pour Aspres-sur-Buëch :

1. Rénover les bâtiments
2. Rénover la cuve d'avitaillement
3. Réaménager la partie Nord de la plateforme :
 - o Créer une bande d'accélération sur la piste est / ouest avec suppression de la piste nord / sud,
 - o Sécuriser la zone d'atterrissage du Vol Libre (VL),
 - o Agrandir la zone d'accueil des entreprises ...

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	<h1>F4</h1>
		18/08/16	

Le détail de la programmation pluriannuelle figure dans le tableau joint à la fiche 6 « financer et conforter le modèle économique des aérodromes ».

Il sera aussi élaboré pour chacune des plateformes un règlement intérieur correspondant au niveau de service proposé aux usagers.

3. Repère de priorisation / contraintes / coût

Très clairement, les questions de sécurité des infrastructures et d'exploitation constituent l'action prioritaire. Il s'agit notamment des pistes et de la surveillance continue obligatoire (visites de sécurité, AFIS, ...).

La priorisation tient compte également des contraintes réglementaires d'organisation de l'espace (PLU, PPR, PEB) traitée notamment dans le cadre de la fiche n°5 « valoriser les aérodromes en y assurant la convergence de l'action publique, nationale, régionale, départementale et locale ».

Adéquation Conditions d'Homologation et procédures d'Exploitation des Aérodromes (CHEA) et arrêté TAC (arrêté relatif aux caractéristiques techniques de certains aérodromes terrestres utilisés par les aéronefs à voilure fixe) notamment.

4. Mise en œuvre

4.1. Pilotage

L'action relève de la compétence directe du gestionnaire des infrastructures, c'est pourquoi ce dispositif sera piloté, coordonné et animé auprès des Antennes Techniques (AT) concernées par la Direction des Déplacements et des Infrastructures Routières et Aéronautique (DDIRA) et la mission Aérodromes et Filière Air (AFA), plus particulièrement.

4.2. Partenaires

La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et les usagers,
Les collectivités locales impliquées.

4.3. Outils nécessaires

- PCG et APPM,
- Tableau de bord,
- PPI
- Logiciel de suivi des infra produit par la DGAC

4.4. État d'avancement et calendrier prévisionnel

Les documents de planification (PCG et APPM) :

- Pour Gap-Tallard : en cours pour l'automne 2016,
- Pour Saint-Crépin : à engager pour l'hiver 2016-2017,
- Pour Aspres-sur-Buëch : en cours, automne 2016.

Cf.. PPI 2016/2020 avec déclinaison programmation annuelle.

La rénovation de la piste de St-Crépin et celle de la cuve d'avitaillement de Gap-Tallard sont engagées.

5. Évaluation

5.1. Indicateurs de suivi

- Validation des documents de planification,
- Tableau de bord, lancement des appels d'offres, réception des travaux,
- Audit CHEA (absence d'écart),
- Audit AFIS (Aerodrome Flight Information Service).

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	<h1>F4</h1>
		18/08/16	

5.2. Bilan annuel

Pour la programmation des travaux, un bilan sera proposé au Conseil Départemental lors des orientations budgétaires

Pour adapter et poursuivre la programmation annuelle lors du Budget Primitif.

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	<h1>F5</h1>
		18/08/16	

ACTION N°5 : VALORISER LES AÉRODROMES EN Y ASSURANT LA CONVERGENCE DE L'ACTION PUBLIQUE, NATIONALE, RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET LOCALE

1. Objectifs / enjeux

A l'image du plan de valorisation du patrimoine bâti et non bâti mis en place par le Département, l'objectif de l'action consiste à exploiter et donc valoriser le bâti et le foncier disponible ou qui pourrait l'être sur les 3 plateformes du département en cohérence et coordination avec le potentiel des communes ou leurs regroupements. Au-delà du patrimoine disponible il s'agit bien de proposer une offre élargie en exploitant ou faisant évoluer :

- Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur Gap-Tallard ;
- Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) et le PLU sur St-Crépin ;
- Le PLU sur Aspres-sur-Buëch.

La valorisation du patrimoine départemental passe aussi par une exploitation plus dynamique des ENergies Renouvelables (ENR). En effet, au-delà de l'impulsion donnée par le Département dans ce domaine à travers le Plan Climat Énergie Territorial (PCET), il convient de rechercher une optimisation foncière permettant la génération de recettes. C'est à titre d'exemple le développement de la centrale photovoltaïque au Chevalet à Aspres-sur-Buëch. Le foncier non bâti, bâti ou à bâtir est visé en totalité.

Ce volet vient également en complément de l'action 4 « moderniser les infrastructures et améliorer la capacité d'accueil des aérodromes (quantitativement et qualitativement) » la rénovation et l'amélioration esthétique de nos bâtiments, et doit rendre optimales l'action 2 « rendre lisible le patrimoine foncier pour mieux le valoriser ».

Enfin, pour permettre une valorisation optimale de nos implantations il serait nécessaire que nos plateformes soient irriguées par la fibre optique. En effet, les évolutions techniques dans l'aéro-industrie conduisent à exploiter de plus en plus les outils dématérialisés pour la navigabilité.

2. Descriptif de l'action

Afin d'exploiter au mieux le foncier et le bâti sur le domaine public aéronautique et contigu, il s'agit de conduire à la mise en œuvre et l'évolution des documents de planification (PEB, PPRI, PLU). Ces évolutions seront prises en compte simultanément voire anticipées dans les documents de planification aéronautique (Plan de Composition Général (PCG), Avant-Projet de Plan de Masse (APPM)).

Pour le développement des ENR (en particulier photovoltaïque) sur nos plateformes, il s'agit d'élaborer un plan spécifique de développement. On y retrouvera notamment des fermes photovoltaïques, des ombrières et des bâtiments à aménager ou à bâtir...

Sur les questions bâtimentaires (rénovation, esthétique), il s'agit d'une part d'alimenter le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et d'autre part d'élaborer une charte paysagère et architecturale sur chacune des plateformes destinées à encadrer l'organisation et l'esthétique des bâtiments construits. Pour l'alimentation en très haut débit des infrastructures aéronautiques via la fibre optique, il s'agit d'élaborer un plan de déploiement en liaison avec Syndicat Mixte Ouvert Très Haut Débit (SMO THD) PACA.

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	<h1>F5</h1>
		18/08/16	

3. Repère de priorisation / contraintes / coût

Pour un objectif d'évolution à moyen terme il est important de lancer dès à présent les modifications des PPRI, PLU et autre PEB. Au court terme la valorisation du patrimoine bâti et non bâti passe par la concrétisation de la base de données dynamique de la fiche 2 « produit foncier ».

La fibre optique permettra une montée en gamme de l'offre immobilière mais ne revêt pas un caractère réhibitoire au développement de nos activités aéronautiques.

4. Mise en œuvre

4.1. Pilotage

L'action relève de la compétence directe du gestionnaire des infrastructures, c'est pourquoi ce dispositif sera piloté, coordonné et animé par la Direction des Déplacements et des Infrastructures Routières et Aéronautiques (DDIRA) et notamment le service Foncier, Immobilier et Coordination Administrative (FICA) appuyé par la mission Aéroports et Filière Air (AFA).

4.2. Partenaires

Externe :

- Mairies de St-Crépin, de Tallard et d'Aspres-sur-Buëch,
- SIVU de Gap-Tallard,
- Préfecture des Hautes-Alpes, Direction Départementale des Territoires (DDT),
- Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC),
- SMO THD PACA.

Interne :

- Service Énergie, Forêt, Climat,
- Direction du Numérique et des Moyens (DNUM).

4.3. Outils nécessaires

- Tableau de bord,
- SIG.

4.4. État d'avancement et calendrier prévisionnel

Été 2017 : Plan THD
 Automne 2017 : plan ENR
 Fin 2017 : PEB
 Début 2018 : charte paysagère
 Fin 2018 : PPRI, PLU

5. Évaluation

5.1. Indicateurs de suivi

Avancement des documents d'urbanisme
 Validation du plan fibre optique
 Validation de la charte paysagère

5.2. Bilan annuel

Examen : actualisation et réorientation de chacun des plans spécifiques

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	F6
		18/08/16	

ACTION N°6 : FINANCER ET CONFORTER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DES AÉRODROMES

1. Objectifs / enjeux

Pour assurer une gestion budgétaire lisible et transparente, le Département des Hautes-Alpes a décidé d'organiser les dépenses et recettes pour ses 3 aérodromes autour d'un budget annexe. C'est pourquoi, dans le but affiché d'un équilibre budgétaire, il s'agit de créer un outil permettant d'investir tant dans la conservation que la modernisation de ce patrimoine.

Il est donc nécessaire d'une part, de dégager des recettes suffisantes et d'autre part, d'organiser les dépenses dans la pluri-annualité.

Les recettes proviennent, pour l'essentiel, des ventes de carburant, des loyers des Conventions d'Occupation Temporaire (COT) et des redevances d'atterrissage et de parkings. Les dépenses d'investissement, quant à elles sont liées aux travaux d'aménagement des infrastructures aéroportuaires et des bâtiments (fiche action n°4, 5 et 12) dont la synthèse sous forme de Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est jointe à cette fiche.

2. Descriptif de l'action

Dans le cadre d'un budget annexe à maintenir en équilibre, il s'agit d'organiser la programmation des investissements et le recouvrement des recettes vers un plan pluriannuel d'investissement.

C'est pourquoi, sur la durée du plan d'actions, soit 5 ans, il est proposé un investissement annuel voisin de 400 000 €, soit 2 M€ sur la période.

Pour asseoir ce budget, au-delà des COT et de la vente de carburant, il est aussi nécessaire d'optimiser le dispositif de redevance, d'atterrissage et de parking et de rechercher à accroître celles provenant des ENergies Renouvelables (ENR) notamment le photovoltaïque (fiche 5).

Enfin, la lecture budgétaire par aérodrome sera rendue possible d'une part, par l'organisation en programmes et opérations identifiés et d'autre part, avec la mise en place d'une comptabilité analytique actuellement déployée à l'Agence Routière Départementale (ARD) et dans les Antennes Techniques (AT) du Département.

3. Repère de priorisation / contraintes / coût

Dès à présent, des investissements lourds en cours sur la rénovation de cuves d'avitaillement permettront de générer des recettes supplémentaires.

Il est essentiel qu'elles aboutissent pour pouvoir financer la suite des investissements de développement.

4. 4. Mise en œuvre

4.1. Pilotage

L'action relève de la compétence directe du gestionnaire des infrastructures, c'est pourquoi ce dispositif sera piloté, coordonné et animé par la Direction des Déplacements et des Infrastructures Routières et Aéronautiques (DDIRA) et la mission AFA (Aérodromes et Filière Air), plus particulièrement.

4.2. Partenaires

En interne :

Direction des Finances, Direction du Numérique et des Moyens

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	F6
		18/08/16	

En externe :
Service des Douanes
Entreprises ENR

4.3. Outils nécessaires

- déploiement suivi d'activités ATAL (logiciel de suivi de comptabilité analytique),
- tableaux de bord,
- tableaux des COT (voir fiche action n° 2),
- PPI

4.4. État d'avancement et calendrier prévisionnel

La cuve d'avitaillement de Saint-Crépin est aujourd'hui opérationnelle et il est prévu que celle de Tallard le soit au cours de l'hiver 2016/2017.

Le PPI modifié sera proposé aux orientations budgétaires 2016 dans la mesure où le contexte le nécessite et la déclinaison de la programmation par aéroport organisée pour le Budget Primitif 2017.

Du point de vue opérationnel, l'avancement du PPI sera jugé au regard de l'avancement des opérations issues des fiches 4, 5 et 12.

5. Évaluation

5.1. Indicateurs de suivi :

- équilibre budgétaire,
- exploitation d'ATAL,
- avancement du PPI.

5.2. Bilan annuel

Pour le PPI, un bilan sera proposé au Conseil Départemental lors des Orientations Budgétaires (OB) pour adapter et poursuivre la programmation annuelle lors de la présentation du Budget Primitif (BP) en Conseil Départemental.

Ce bilan sera complété du bilan d'activités annuel (suivi d'activités ATAL).

Aérodrome	Opérations	2016	2017	2018	2019	2020	?	OBS
Gap-Tallard	Cuve avitaillement	270 000 €	130 000 €					
Aspres / Buëch	Rénovation et remise aux normes cuve avitaillement	7 000 €	20 000 €	25 000 €				
MontDauphin St-Crépin	réaménagement ancien dépôt carburant devant entrée Maison de l'Air						10 000 €	
Gap-Tallard	Signalisation et signalétique	5 000 €	2 000 €					
Aspres / Buëch								
MontDauphin St-Crépin								
MontDauphin St-Crépin	Marquage piste principal et panneau CHEA	10 000 €		10 000 €				
Gap-Tallard	Sécurisation taxiway aéropôle	25 000 €						
Gap-Tallard	Taxiway aérocampus				300 000 €	300 000 €		
MontDauphin St-Crépin	Réfection taxiway						65 000 €	
Aspres / Buëch	Bande d'accélération + cloture	45 000 €	230 000 €		136 000 €			
Aspres / Buëch	aménagement zone PUL						5 000 €	
MontDauphin St-Crépin	Rénovation piste	200 000 €		200 000 €				
MontDauphin St-Crépin	réfection TARMAC						80 000 €	
MontDauphin St-Crépin	création d'un tiroir d'accélération treuil						60 000 €	
Gap-Tallard	Accotement piste principale + aménagement de la bande aménagée extrémité sud piste		12 000 €					
Gap-Tallard	Déviation du chemin du milieu			130 000 €				
Gap-Tallard	Réfection aire de trafic						10 000 €	
Gap-Tallard	Aménagement entrée nord aérodrome						50 000 €	
Gap-Tallard	Petits travaux de sécurité et d'entretien des pistes et abords	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		- Déplacement piste en herbe + déboisement zone de dégagement QFU 34 (broyeur) + mise à niveau regard égout - Pontage fissures - Chemin d'exploitation
MontDauphin St-Crépin								
Aspres / Buëch								
Aspres / Buëch	Remplacement porte hangar 1	35 000 €						
Aspres / Buëch	dallage hangar 3						25 000 €	
Gap-Tallard	Rénovation accueil + accès restaurant maison de l'air		50 000 €					
Gap-Tallard	création d'un hangar abri matériel et aéronef						200 000 €	
Gap-Tallard	création porte hangar Paradrenalin'	50 000 €						
Gap-Tallard	Petits travaux d'entretien sur les bâtiments	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		
MontDauphin St-Crépin								
Aspres / Buëch								
MontDauphin St-Crépin	déplacement manche à Air		3 500 €					
Aspres / Buëch	Station Météo France et système de diffusion pour ouverture à la CAP				30 000 €			
Gap-Tallard	extension réseau vidéo surveillance					10 000 €		
Aspres / Buëch	Installation vidéo surveillance + webcam		1 500 €			20 000 €		
TOTAL		667 000 €	469 000 €	385 000 €	486 000 €	350 000 €	505 000 €	

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	F7
		18/08/16	

ACTION N°7 : VALORISER LA FORMATION

1. Objectifs / enjeux

À la suite de l'activité embryonnaire dans le domaine de la formation initiée par l'IUT sur le site du Chevalet, le Département en collaboration avec la Région et l'Université d'Aix-Marseille, a construit sur l'aérodrome de Gap-Tallard un bâtiment dédié à la formation sur l'entretien et la maintenance aéronautique.

Pour le Département, il s'agit bien, à la fois, d'accompagner les entreprises dans le développement de leurs compétences, et à la fois d'exploiter le potentiel de ces mêmes entreprises pour promouvoir une formation du lycée à l'université dans les domaines de l'aéro-industrie notamment.

Pour ce dernier point, il est important de rester connecté au réseau de formation régional organisé autour du pôle Henri FABRE.
En effet, la base POLYAERO 2 doit en constituer une ramification.

Sur un second volet, la base formation ainsi constituée, à Gap-Tallard, doit permettre au Département, en partenariat avec le Pôle SAFE, d'accompagner les technologies nouvelles et innovantes en cours de développement dans la région.
Il s'agit en particulier de la filière drone « Montagne » pour laquelle le site d'Aspres-sur-Buëch revêt un intérêt fort.

Au-delà de l'aéro-industrie, il convient aussi de prêter une attention forte aux activités de loisirs qui constituent l'autre facette de la filière aéronautique dans le département. En effet, il est essentiel de pérenniser, voire développer, les formations tournées vers le parachutisme, le parapente, le kite (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS), ...).

2. Descriptif de l'action

Maintenant que la base de formation sur l'aéro-industrie est installée dans les Hautes-Alpes, l'action consiste à exploiter ce potentiel pour garantir aux entreprises un volant de personnel qualifié pour permettre leur développement sur les aérodromes du département.

Il s'agit aussi pour le Département, d'exploiter cette base pour maintenir les entreprises sur le territoire et pour permettre un développement des formations sur les autres plateformes.

Pour se faire, il est proposé d'organiser un comité de suivi avec le Pôle SAFE, l'Agence Départementale de Développement Économique et Touristique (ADDET), l'Université d'Aix-Marseille, la Région et les services du Département pour :

- Favoriser l'essor POLYAERO 1,
- Accrocher POLYAERO 2 autour du Pôle Henri FABRE.

Dans ce cadre, la complémentarité des 3 plateformes du Département sera recherchée pour constituer une offre de formation globale ouverte vers le plus grand nombre d'activités de l'aéronautique : aéro-industrie, drones, travail aérien, loisirs aériens (formation professionnelle BPJEPS moniteur parachutisme, plieur réparateur de parachute assurée par le Pôle France de Parachutisme).

Enfin, pour à la fois profiter et à la fois développer la multi-activité aéronautique, nous devons contribuer à l'émergence de pack formation intégrant d'un côté les formations « Polyaéro » et de l'autre côté les formations proposées autour du loisirs aériens (pilotage, parachutisme, ULM, planeurs, ...).

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	<h1>F7</h1>
		18/08/16	

Pour assurer le développement des formations sur le site tant pour les stagiaires et les apprentis dans les entreprises que pour les élèves de Polyaéro notamment, il convient d'accompagner l'évolution de la capacité de logements sur la plateforme ou à proximité. En effet, clairement, le potentiel d'accueil des étudiants doit rester compatible avec l'offre locale. C'est pourquoi il convient de prêter une attention particulière au Plan d'Exposition au Bruit (PEB), au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à l'offre de logement étudiant sur le territoire (exemple : Stud'Air).

3. Repère de priorisation / contraintes / coût

Après la mise en route du complexe de formation Polyaéro il est important d'accrocher le dispositif Henri Fabre. Le développement de la formation « High Tech » reste aussi conditionné par l'accès au très haut débit. Le potentiel d'accueil en hébergement constitue aussi un enjeu fort.

4. Mise en œuvre

4.1. Pilotage

Direction des Déplacements et des Infrastructures Routières et Aéronautiques (DDIRA) assistée de la Mission Aéroports et Filière Air (AFA)

4.2. Partenaires

Direction de l'Éducation et des Bâtiments (DEB)
 ADDET,
 Région,
 Pôle SAFE,
 Université Aix-Marseille,
 Pôle France de Parachutisme (FFP)
 Fédération Française de Vol Libre (FFVL)

4.3. Outils nécessaires

- Salle de cours
- Réseau très haut débit (fibre optique)

4.4. État d'avancement et calendrier prévisionnel

- Ouverture POLYAERO : rentrée 2016
- Création du comité de suivi (Pôle HENRI FABRE et « drone montagne ») : hiver 2016/2017
- Création des packs formation : 2017-2018

5. Évaluation

5.1. Indicateurs de suivi

Nombre d'élèves formés
 Nombre de cursus de formation présentés
 Développement de la formation sur les autres plateformes
 Taux d'occupation du bâtiment POLYAERO
 Nombre de pack formation

5.2. Bilan annuel

 	Plan d'Actions 2. FICHES ACTIONS	V4	F7
		18/08/16	

Lors de chaque rentrée scolaire, formalisation d'un rapport d'activité accompagné des perspectives d'évolution.

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	F8
		18/08/16	

ACTION N°8 : DIVERSIFIER

1. Objectifs / enjeux

Pour les Hautes-Alpes, les 4 aérodromes constituent le fondement de la filière Air dans le département mais également un point d'accroche fort pour le tourisme et les ENergies Renouvelables (ENR).

Le but consiste donc à élargir le champ d'action des aérodromes du département vers d'autres activités de l'aéronautique naturellement et vers des filières alternatives qui confortent les stratégies développées par le Département autour du tourisme, des ENR et de l'innovation.

C'est pourquoi, il convient de rechercher à diversifier l'offre autour :

1. Des activités aéronautiques nouvelles voire innovantes pour la filière Air dans le département ou inexistantes sur une plateforme,
2. Du tourisme sur 3 axes :
 - Développement d'activités touristiques complémentaires et compatibles sur les plateformes pour les valoriser et les rendre plus attrayantes,
 - Développement du tourisme aéronautique intégrant les aérodromes de la région (au sens large, Italie comprise),
 - Intégrer les loisirs aériens dans l'offre touristique « Hautes-Alpes » (sports de nature, ...),

2. Descriptif de l'action

Sur les 3 axes de diversification visés, l'action consiste à :

- Pour l'activité aéronautique, d'une part, assurer la veille et le soutien aux technologies novatrices avec l'aide du Pôle SAFE : dirigeable charge lourde, drone longue distance, ... (cf. fiche action n° 9), il est notamment possible d'imaginer un développement de la filière « drone montagne » sur l'aérodrome d'Aspres-sur-Buëch, ce site fait partie des 5 sites identifiés par le Pôle SAFE pour le développement de la filière drone dans la région, et d'autre part, veiller à la bonne complémentarité et répartition des activités aéronautiques sur chacune des plateformes.
- Pour l'activité touristique, autour d'un pack montagne en 3 axes :
 - Construire un produit de tourisme itinérant avec les aérodromes voisins (accord sur taxe d'aérodromes, plans de vol type, échanges avec les aérodromes, publication dans revue spécialisée) + élargir vers l'Italie.
 - Création d'un pack aérien et d'un pack multi-activités. L'objectif de la création des packs est d'attirer les touristes en leur proposant des packs comprenant l'hébergement, les repas et des activités uniquement aériennes ou pluriactivités.
 - Soutenir l'émergence de produits touristiques complémentaires et/ou compatibles avec les activités aéronautiques via des appels à projets construits autour des stratégies de développement du département. Il s'agit notamment de l'appel à projets concernant les équipements touristiques de l'aérodrome d'Aspres-sur-Buëch

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	F8
		18/08/16	

3. Repère de priorisation / contraintes / coût

La veille doit être mise en place dès maintenant pour permettre d'identifier d'éventuels axes de diversification au moment où les besoins sont exprimés.
 Les autres actions nécessitent plus de temps (coordination, rencontres, ...) mais sont peu coûteuses.

4. Mise en œuvre

4.1. Pilotage

La Direction du Développement assistée de la mission Aéroports et Filière Air (AFA) et associée à l'Agence Départementale de Développement Économique et Touristique (ADDET)

4.2. Partenaires

Les aéroports voisins (04, Italie, ...)
 Pour les packs : les hébergeurs, les restaurateurs, les centres sportifs, associations, entreprises ...
 Pôle SAFE

4.3. Outils nécessaires

Fiches descriptives de chaque terrain pour savoir valoriser les plateformes dans le cadre de développement de nouvelles activités (drones, ...)
 Recensement des terrains avoisinants (Italie comprise) et contacts.

4.4. État d'avancement et calendrier prévisionnel

- Veille technique et développement « drone montagne » Aspres : 2017/2018
- Création des packs multi-activités : 2017
- Appel à projets Le Chevalet : attribution automne 2016 pour une mise en service été 2017

5. Évaluation

5.1. Indicateurs de suivi

- Nombre de places de camping louées, nombre de repas servis, ...
- Nombre d'aéroports participants au tourisme itinérant,
- Nombre de packs vendus,
- Installation photovoltaïque mise en place,
- Installation nouvelles entreprises et nouveau produit mis en place.

5.2. Bilan annuel

S'agissant d'une action particulièrement transversale intéressant le développement de la filière, son bilan alimentera celui plus global du plan d'actions.

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	F9
		18/08/16	

ACTION N°9 : ASSURER UNE COORDINATION RAPPROCHÉE AVEC LE PÔLE SAFE

1. Objectifs / enjeux

L'étude menée a permis d'identifier une lacune en termes de coordination avec le pôle de compétitivité Pégase, acteur aéronautique du territoire régional. En effet, celui-ci n'avait pas identifié le Département des Hautes-Alpes comme acteur économique sur le domaine des aérodromes, et réciproquement, le Département n'impliquait pas ou peu le Pôle dans les réflexions menées autour de la filière Air.

Le Pôle Pégase a depuis fusionné avec le Pôle Risque, aboutissant ainsi à la création du Pôle SAFE.

Le Pôle SAFE est le seul à porter la thématique de la sécurité globale. Il est le réseau qui regroupe clients et offreurs de solutions de sécurité.

Il réunit une communauté de près de 600 membres composée d'entreprises et d'organismes de recherche et de formation, issus majoritairement des secteurs de la sécurité, de la protection environnementale et de l'industrie aéronautique et spatiale.

À leurs côtés, des compagnies d'assurance, des banques, et surtout des clients (des services de sécurité civile, des villes...) confèrent à SAFE Cluster :

- l'opportunité de développer de nouveaux modèles économiques au service d'une plus grande compétitivité des entreprises,
- une chaîne de valeur complète associant des offreurs et des intégrateurs de technologies, et surtout les clients actuels et futurs des solutions de sécurité.

Une coordination entre le Département et le Pôle SAFE permettrait un partage d'information efficient, le développement commun de nouvelles activités en lien avec la filière Air, ainsi qu'une identification plus aisée des opportunités sur chaque aérodrome (en fonction de leurs particularités).

2. Descriptif de l'action

Dans un premier temps, il est nécessaire de créer des supports de communication présentant chaque plateforme, les possibilités d'implantation, les services disponibles, ... Ces fiches de synthèse permettront au Pôle SAFE d'avoir une meilleure visibilité des opportunités et de relayer ces informations auprès des membres de la communauté en recherche d'implantation. Il est également important de maintenir le lien construit grâce à cette étude en organisant des réunions régulières avec le Pôle, afin d'échanger sur les axes de R&D identifiés (charge lourde, drones, vols montagne, ...)

Le Département doit aussi participer aux différents événements organisés par le Pôle SAFE voire, à moyen terme, proposer d'accueillir des événements du Pôle sur les sites du Département.

3. Repère de priorisation / contraintes / coût

La priorité est d'établir les fiches de présentation des aérodromes, à partager avec le Pôle. Les autres actions sont à mener au fil de l'eau (récurrence), sans coût particulier.

4. Mise en œuvre

4.1. Pilotage

Agence Départementale de Développement Économique et Touristique + Direction des Déplacements et des Infrastructures Routières et Aéronautiques + Direction du Développement

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	<h1>F9</h1>
		18/08/16	

4.2. Partenaires

Pôle SAFE
 Université d'Aix-Marseille

4.3. Outils nécessaires

Fiches de synthèse

4.4. État d'avancement et calendrier prévisionnel

Les réunions de coordination ont été initiées en mai 2016.
 Les fiches doivent être établies avant la fin de l'année 2016.

5. Évaluation

5.1. Indicateurs de suivi

Nombre de fiche aérodrome élaborée
 Nombre de réunion avec le Pôle SAFE sur une année
 Organisation d'un évènement SAFE dans le 05

5.2. Bilan annuel

Une synthèse annuelle des rencontres sera élaborée en vue de poser les bases des collaborations de l'année à venir.

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	F10
		18/08/16	

ACTION N°10 : ÉLARGIR LA VITRINE « LOISIRS AÉRIENS »

1. Objectifs / enjeux

Au sein de la filière Air dans les Hautes-Alpes, les loisirs aériens constituent une filière d'excellence, une image de marque des Hautes-Alpes.

Il convient à la fois de préserver cette image de vitrine et à la fois de l'exploiter pour :

- faire connaître nos produits (aérodromes, altisurface, sites de vol libre, parcours aériens, les différentes activités aéronautiques pratiquées, professionnels de la filière...),
- mettre en avant les atouts du Département : son climat, son aérologie, la beauté de ses paysages, la diversité des sites... En quelques sortes, un guide du routard du ciel des Alpes du Sud. Par exemple : En décollant de Tallard, en 30mn de vol, je peux visiter le lac de Serre-Ponçon ou faire le tour du Dévoluy ou encore m'offrir un vol sur les lavandes du plateau de Valensole,
- valoriser notre savoir faire,
- inciter les pilotes, les professionnels ou les consommateurs à venir dans notre département.

L'expérience montre aussi que des entreprises et leurs collaborateurs sont des passionnés d'aéronautique et viennent s'installer dans le département parce qu'ils y retrouvent un cadre et une ambiance de travail correspondant à cette attente.

2. Descriptif de l'action

Pour valoriser cette image du département, il est essentiel d'assurer une bonne communication.

C'est pourquoi, le principal vecteur s'appuie sur « LA » référence, le site Alpes Envol.

Il est important dès lors que le relais soit assuré par le site de l'Agence Départementale de Développement Économique et Touristique (ADDET) dont la vocation est plus large d'une part et par un plan de communication qui valorise davantage le site Alpes-Envol d'autre part.

Il est ainsi nécessaire d'organiser le service et le réseau d'acteurs participant (les professionnels, ...), la liste complète des sites, des manifestations, des projets qui existent sur notre territoire pour enrichir le site Alpes Envol.

Pour se faire, il est prévu de :

- Réaliser des reportages qui valorisent principalement l'image,
- Partager les actions à travers les réseaux sociaux,
- Poster de façon régulière sur les réseaux sociaux la vie de nos différents sites : Contrainte du contenu des messages,
- Publier des reportages dans la presse spécialisée et la presse grand public.

Pour accompagner le développement et la mise à jour du site, il paraît opportun d'organiser des voyages de presse initiés et organisés par l'ADDET dont la cible reste à définir.

3. Repère de priorisation / contraintes / coût

- Le lien ADDET / Alpes Envol
- Mise à jour des acteurs et des professionnels du département sur le site internet.
- Réalisation des reportages vidéo :
 - soit géré en interne (contrainte temps),
 - soit géré en externe (contrainte du coût).

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	<h1>F10</h1>
		18/08/16	

4. Mise en œuvre

4.1. Pilotage

ADDET avec l'appui technique de la mission Aéroports et Filière Air (AFA).

4.2. Partenaires

- Les professionnels du secteur
- Presse aéronautique (avion, ULM, planeur, vol libre, parachutisme...)
- Presse grand public (presse spécialisée dans le tourisme)

4.3. Outils nécessaires

- réaliser un état des lieux des altisurfaces du 05
- renouvellement d'outil vidéo
- renouvellement d'un outil informatique spécifique au montage vidéo
- acquisition de moyen de télécommunication permettant de divulguer des informations en instantané (type facebook)
- location de moyens aériens (drone,...) pour le tournage des images

4.4. État d'avancement et calendrier prévisionnel

Des voyages de presse ont d'ores et déjà été réalisés par l'ADDET.

Un lien entre le site de l'ADDET, « Alpes-Envol » et les réseaux sociaux : fin 2016

5. Évaluation

5.1. Indicateurs de suivi

- Fréquentation du site
- Nombre de vues sur les reportages
- Nombre de connexions
- Mise en place d'un questionnaire de satisfaction

5.2. Bilan annuel

Un bilan annuel des actions et des retours (vues, intervenants, ...) permettra d'orienter la programmation de l'année suivante pour appuyer les actions de communication au plus juste.

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	F11
		18/08/16	

ACTION N°11 : ANIMER

1. Objectifs / enjeux

Le Département dispose de plateforme aéronautique bien réparties sur les territoires avec des activités liées variées mais complémentaires.

Il s'agit d'utiliser ces outils pour d'une part, assurer la promotion de la filière Air dans et au-delà du département et d'autre part, faire vivre nos territoires à travers notamment cette filière. Il s'agit bien de rechercher à promouvoir le vol libre, les aérodromes, les altisurfaces, les entreprises, ... pour attirer du monde sur nos plateformes des sportifs, des touristes, des professionnels, ...

L'animation extra-départementale est traitée dans la fiche action n° 13 « participer et organiser des salons ».

2. Descriptif de l'action

L'action consiste sur nos plateformes à organiser, soutenir et faire émerger des manifestations à même de promouvoir la diversité des activités aéronautiques possibles sur notre territoire voire soutenir des activités à développer ou préserver.

Il s'agit notamment :

- Des grandes manifestations sportives (rassemblements et compétitions) : concours ASK 13 (organisé à St Crépin depuis 25 ans par le club de vol à voile), Démen'ciel, jambon'Fly, Open des Alpes, championnat de cerf-volant...,
- Des journées portes ouvertes, accueil jeune public (Visite aérodrome, BIA),
- L'ensemble des manifestations liées au monde de l'air : la fête de l'Air (organisée à Aspres-sur-Buëch par le club de parapente), la coupe Icare,
- Des événements particuliers : centenaire de l'aérodrome de Gap-Tallard,

La question de la promotion de la filière au travers des salons à imaginer dans le département ou nos participations dans ceux qui se tiennent en dehors du département fait l'objet de la fiche actions n° 13 « participer et organiser des salons ».

3. Repère de priorisation / contraintes / coût

- Promotion des rassemblements :
 - contrainte liée à la réglementation aérienne qui peut classer un événement en « manifestation aérienne »,
 - contrainte liée au porteur de l'action de l'organisation d'une manifestation.
- Accueil de jeune public (contrainte organisationnelle)

4. Mise en œuvre

4.1. Pilotage

L'Agence Départementale de Développement Économique et Touristique (ADDET) est chargée de l'animation globale avec la mission Aérodromes et Filière Air qui intervient sur les questions réglementaires et techniques ainsi que sur la mise en œuvre aérodrome par aérodrome.

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	F11
		18/08/16	

4.2. Partenaires

ADDET + services du Département (Communication)
Associations ou/et entreprises installées sur site ou à proximité
Presse spécialisée et locale pour la promotion des manifestations

4.3. Outils nécessaires

Outil de gestion des planning et réservations

4.4. État d'avancement et calendrier prévisionnel

Dès à présent il existe de nombreuses initiatives de manifestations qui serviront de base à la programmation 2017 accompagnées du soutien financier et/ou logistique du Département via l'ADDET.

Pour la suite, proposition de programmes de l'année N+1 et concertation septembre de l'année N.

5. Évaluation

5.1. Indicateurs de suivi

- Nombre de manifestations et de participants associés,
- Nombre de thématiques traitées par an,
- Nombre de visites effectuées par les jeunes lors des journées portes ouvertes.

5.2. Bilan annuel

Un bilan à la fin de la saison estivale sera réalisé en vue de préparer la saison suivante.

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	F12
		18/08/16	

ACTION N°12 : GUIDER LES USAGERS

1. Objectifs / enjeux

De façon plus globale, il faut rechercher à marquer le territoire de l'empreinte de la filière air et de l'action du Département en sa faveur.

L'accueil des usagers et des visiteurs quels qu'ils soient, constitue ainsi un vecteur de communication et d'information essentiel.

Les aérodromes du département sont disposés le long ou à proximité des grands axes de circulation, il est important qu'ils soient correctement signalés à partir de ces voies. Il est tout aussi important que les activités présentes sur ces sites soient clairement identifiées physiquement. Il s'agit bien d'attirer d'autres types de visiteurs au-delà des initiés de nos plateformes.

Ainsi pour Gap-Tallard, la forte diversité des activités associée à un éparpillement des centres d'activités (aéropôle, aérocampus, secteur maison de l'air) nécessite un plan de signalisation et d'accueil adapté. Pour St-Crépin et Aspres-sur-Buëch les objectifs d'information et de communication sont importants mais sont d'un traitement plus classique (signalisation routière depuis les accès).

En outre au regard de l'évolution des technologies et de l'utilisation toujours plus grande des smartphones, il faut également décliner cette action à travers le net et les GPS.

2. Descriptif de l'action

Pour cette action, il convient au-delà de la marque « Hautes-Alpes le Département » sur chaque plateforme d'élaborer des plans de signalisation routière pour la partie externe et de type signalétique au sein des plateformes aéronautiques.

Le déploiement de la signalisation et de la signalétique sera accompagné par un développement de cette information de guidage via le net (Alpes Envol, inforoute et réseaux sociaux) et la géolocalisation.

En outre, il convient aussi d'améliorer les points d'accueil notamment celui de la Maison de l'Air à Gap-Tallard pour organiser simplement et facilement le bon aiguillage des usagers.

3. Repère de priorisation / contraintes / coût

Le guidage des usagers se décline en plusieurs niveaux :

- La signalisation routière positionnée sur les axes permettant l'accès du site. Elle est régie par la réglementation relative à la signalisation routière directionnelle, reprise par le schéma directeur départemental,
- Les enseignes qui peuvent être positionnées sur le lieu de l'activité et qui doivent suivre les prescriptions du code de l'environnement,
- La signalisation d'information interne au site permettant de guider les usagers vers les différents pôles d'activité, dont le cadre d'utilisation est moins contraignant mais elle doit être appréhendée dans toute sa complexité pour être efficace et faire l'objet d'une étude permettant de définir :
 - o Les mentions à signaler,
 - o La hiérarchisation de ces mentions,
 - o Les circuits à mettre en place.

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	<h1>F12</h1>
		18/08/16	

4. Mise en œuvre

4.1. Pilotage

Mission Aéroports et Filière Air (AFA) avec maîtrise d'œuvre Antennes Techniques (AT) + service Entretien et Exploitation de la Route (EER)

4.2. Partenaires

Agence Départementale de Développement Économique et Touristique
Communes (Aspres-sur-Buëch, St-Crépin, Tallard)
Direction de l'Éducation et des Bâtiments (DEB)
Service entretien et exploitation de la route (EER)

4.3. Outils nécessaires

Plan de signalisation

4.4. État d'avancement et calendrier prévisionnel

Signalisation engagée à terminer pour la saison estivale 2017
Maison de l'Air : étude fin 2016, réalisation des travaux en 2017 (cadre PPI)

5. Évaluation

5.1. Indicateurs de suivi

Travaux effectués

5.2. Bilan annuel

Point sur l'élaboration et la mise en œuvre des 3 plans de signalisation et signalétique dans le cadre de la programmation pluriannuel (PPI)

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4	<h1>F13</h1>
		18/08/16	

ACTION N°13 : PARTICIPER ET ORGANISER DES SALONS

1. Objectifs / enjeux

Parmi les actions de communication, il semble nécessaire de promouvoir les différents sites aéronautiques du Département à travers la participation à des salons professionnels, mais également, pour aller plus loin, à travers l'organisation d'un salon thématique départemental et journées « d'essais » ou « test » à destination des professionnels ou du grand public.

2. Descriptif de l'action

Il est d'abord nécessaire de participer aux différents salons professionnels existants, en coordination avec le Pôle SAFE (cf. fiche action n° 9). Il s'agit notamment de conforter nos participations aux salons du Bourget, Friedrichshafen, Aéronov, Blois.

L'organisation d'un salon thématique dans le domaine de l'aéro-industrie (maintenance par exemple) dans le département, nécessite de se coordonner avec Polyaéro et le Pôle SAFE pour définir les aspects logistiques. Pour un fonctionnement optimal, ce salon doit comporter des journées professionnelles (pour le réseau / les aspects économiques) et des journées grand public (pour la notoriété / l'impact socio-économique et touristique), complétées par des journées « d'essais » ou « test ».

Le montage du salon doit se faire en coordination avec le Pôle SAFE, via les réseaux professionnels.

Une communication appropriée doit être mise en place.

3. Repère de priorisation / contraintes / coût

Prise en charge coût des participations et des productions des documents, ... (Agence Départementale de Développement Économique et Touristique (ADDET))
Définir un thème porter par le schéma à organiser à Gap-Tallard.

4. Mise en œuvre

4.1. Pilotage

ADDET avec l'assistance technique de la mission Aéroports et filière Air (AFA)

4.2. Partenaires

- Pôle SAFE
- Acteurs économiques de la filière Air

4.3. Outils nécessaires

Plan de communication et de programmation : visuels (vidéos, plaquettes, ...)

4.4. État d'avancement et calendrier prévisionnel

Une année de mise en route avec Le Bourget et Aéronov.

À venir Blois

En cours de préparation, Le Bourget 2017.

Préparation en 2017 d'un salon en 2018 dans les Hautes-Alpes

 	<h1>Plan d'Actions</h1> <h2>2. FICHES ACTIONS</h2>	V4 18/08/16	<h1>F13</h1>
--	--	--------------------	--------------

5. Évaluation

5.1. Indicateurs de suivi

- Organisation effective du salon
- Nombre de participation aux salons par thématique

5.2. Bilan annuel

Fréquence restant à définir

3 SYNTHÈSE DU PLAN D' ACTIONS

Axe	Actions	Objectifs	Descriptif	Pilotage	Échéancier
1 – Structurer	<p>1 Mettre en réseau les entreprises de la filière Air</p> <p>2 Rendre lisible le patrimoine foncier pour mieux le valoriser</p> <p>3 Guichet unique aérodrôme</p>	<p>Perfectionner la mise en réseau des entreprises de la filière Air</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les possibilités de développement des aérodrômes • Permettre aux entreprises de connaître le foncier bâti ou non bâti disponible • Homogénéiser les redevances • Reconnaître le Département 05 en chef de file de la filière Air avec comme partenaire privilégié l'ADDET • Structurer le site de référence « Alpes-Envol » 	<p>Créer une base de données dynamique disponible en ligne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail sur l'occupation des immeubles (cohérence, durée, redevance, appels à projets...) • Tableaux de bord des COT • Base de données dynamique disponible en ligne • Identifier et organiser une entrée unique pour le portage de la filière Air • Organiser le site « Alpes-Envol » autour des 3 origlets : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Economie (fiche n° 1) ✓ Foncier (fiche n° 2) ✓ Tourisme (fiche n° 10) 	<p>ADDET</p> <p>CD 05 : FICA</p> <p>CD 05 : AFA</p>	<p>Fin 2016</p> <p>Base de données dynamiques fin 2016 + harmonisation COT et tarifs engagés à poursuivre au fur et à mesure des renouvellements</p> <ul style="list-style-type: none"> • A formaliser avec la validation du plan d'actions • Alpes-Envol pour début 2017
2 - Développer	<p>4 Moderniser les infrastructures et améliorer la capacité d'accueil des aérodrômes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver un patrimoine important • Exploiter les infrastructures en sécurité • Améliorer les conditions d'accueil entreprises, associations, usagers • Améliorer le niveau de service 	<ul style="list-style-type: none"> • Gap-Tallard : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Moderniser les bâtiments et distribution carburant ✓ Améliorer sécurité secteur liaison aéroport / aérocampus ✓ Taxiway aérocampus ✓ Améliorer service AFIS • Mont-Dauphin / Saint-Crépin : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rénover les pistes ✓ Sécuriser la zone aéroportuaire ✓ Moderniser les bâtiments • Aspres-sur-Buëch : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rénover bâtiments et distribution carburant ✓ Créer une bande d'accélération E/O avec suppression piste N/S ✓ Sécuriser zone atterrissage Vol Libre ✓ Développer zone d'activités • Cadre aménagement PCG et APPM à réviser en conséquence 	<p>CD 05 : AFA avec Maîtrise d'Œuvre AT</p>	<p>Cf. PPI 2016/2020 avec déclinaison programmation annuelle</p>
	<p>5 Valoriser les aérodrômes en y assurant la convergence de l'action publique, nationale, régionale, départementale et locale</p>	<p>Exploiter et valoriser le patrimoine bâti ou non bâti disponible ou qui pourrait l'être :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ PLU, PPR, PEB, ✓ Paysage et architecture ✓ ENR ✓ THD 	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire à des évolutions des documents de planification • Élaborer et mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un plan de développement des ENR sur les aérodrômes ✓ Un plan de déploiement de la THD (cadre PCET) avec SMO-PACA ✓ Une charte paysagère 	<p>CD 05 : FICA</p>	<p>Eté 2017 : Plan THD</p> <p>Automne 2017 : plan ENR</p> <p>Fin 2017 : PEB</p> <p>Début 2018 : charte paysagère</p> <p>Fin 2018 : PPRI, PLU</p>
	<p>6 Financer et conforter le modèle économique des aérodrômes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Financer les investissements de conservation et de modernisation des infrastructures • Dégager des recettes permettant d'équilibrer le budget 	<ul style="list-style-type: none"> • Un PPI à 5 ans - 400 000 € par an • Des recettes à renforcer : COT, ENR, redevances atterrissage et parking, carburants • Comptabilité analytique (base ATAL) • Un budget annexe décliné en programmes et opérations 	<p>CD 05 : DDIRA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PPI : 28/09/2016 • ATAL : fin 2017 • Budget Annexe en BP 2017

3 - Communiquer	7	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les entreprises dans le développement de leurs compétences Exploiter ces entreprises pour assurer une formation du lycée à l'université (aéro-industrie) Accompagner le développement de la filière « drone montagne » Pérenniser, développer les formations tournées vers les loisirs aériens 	<p>En tirant profit de la complémentarité des 3 aérodromes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'essor POLYAERO 1 Accrocher POLYAERO 2 autour du pôle HENRI FABRE Créer un pack formation (multi-activités) Veiller à la cohérence de l'offre d'hébergement 	CD 05 : AFA	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture POLYAERO rentrée 2016 Création du comité de suivi (Pôle HENRI FABRE et « drone montagne ») : hiver 2016/2017 Création des packs formation : 2017-2018
8	8	<p>Une diversification sur 3 thèmes qui conforte les politiques du Département :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'aéronautique, activités : nouvelles et/ou innovantes Le tourisme : <ul style="list-style-type: none"> Complémentaire et compatible Itinérant avec les aérodromes de la région Intégrer les loisirs aériens dans l'offre sports de nature Les ENR : fermes, bâtiments, ombrières 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser en liaison avec SAFE une veille technique : drone montagne perspectives Le Chevalet Conforter la complémentarité des plateformes et des activités Construire un produit de tourisme itinérant Créer des packs aérien / multi-activités Développer les ENR (plan dédié) Généraliser des appels à projets 	CD 05 : AFA + ADDET	<ul style="list-style-type: none"> Veille technique et développement « drone montagne » Aspres : 2017/2018 Création des packs multi-activités : 2017 Appel à projets Le Chevalet : attribution automne 2016 pour une mise en service été 2017
9	9	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître le Département 05 comme un acteur de l'aéronautique Identifier chaque aérodrome le potentiel de développement de la filière en partenariat avec SAFE Bénéficier du réseau de compétence SAFE 	<ul style="list-style-type: none"> Créer des supports de communication pour chaque plateforme Organiser une collaboration périodique avec le Pôle SAFE Accueillir des événements du Pôle SAFE 	ADDET + CD 05 : DDIRA	Établissement des fiches avant fin 2016
10	10	<ul style="list-style-type: none"> Préserver et exploiter l'image de marque, de vitrine, filière d'excellence : Faire connaître nos produits (aérodromes, Vol Libre, alti-surfaces) Mettre en avant nos atouts : climats, aérologie, paysages Valoriser notre savoir-faire Inciter pilotes et professionnels à venir 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser et exploiter le site « Alpes-Envol » Créer un lien fort avec le site de l'ADDET Partager et faire vivre les actions via les réseaux sociaux Organiser des voyages de presse 	ADDET	<ul style="list-style-type: none"> Voyages presse réalisés à conforter - lien site ADDET / CD05 et réseaux sociaux fin 2016
11	11	<ul style="list-style-type: none"> Exploiter les plateformes du département pour : <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la filière Air, les aérodromes, le Vol Libre, les alti-surfaces, les entreprises, ... Faire vivre nos territoires à travers cette filière 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser, soutenir et faire émerger des manifestations à même de promouvoir la diversité des activités aéronautiques Des grandes manifestations sportives Des journées portes ouvertes, accueil jeune public L'ensemble des manifestations liées au monde de l'air Des événements particuliers 	ADDET	<ul style="list-style-type: none"> Pour la suite, proposition de programmes de l'année N+1 et concertation septembre de l'année N.
12	12	<ul style="list-style-type: none"> Marquer le territoire de l'empreinte de la filière Air et de l'action du Département en sa faveur Guider les usagers à l'extérieur et à l'intérieur des plateformes (panneau et numérique) Accueillir les usagers 	<ul style="list-style-type: none"> Pour chaque plateforme : Valoriser la marque « Hautes-Alpes le Département » Élaborer des plans de signalisation et de signalétique Améliorer les points d'accueil (Maison de l'Air à Gap-Tallard) Développer l'information de guidage via le Net (Alpes-Envol, inforoute, réseaux sociaux) et la géolocalisation 	CD 05 : AFA avec maîtrise d'œuvre AT + EER	<ul style="list-style-type: none"> Signalisation été 2016 à printemps 2017 Maison de l'air : étude fin 2016, travaux en 2017
13	13	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la filière Air et les aérodromes du département Faire connaître la marque « Hautes-Alpes le Département » dans le milieu de l'aéronautique Imposer les Hautes-Alpes comme un acteur aéronautique dans le réseau des professionnels en France et à l'étranger 	<ul style="list-style-type: none"> Participer aux différents salons professionnels en coordination avec SAFE : <ul style="list-style-type: none"> Le Bourget, Friedrichshafen, Aéronov, Blois, ... Organiser un salon thématique avec pour base POLYAERO en coordination avec SAFE et les professionnels 	ADDET	<ul style="list-style-type: none"> Programme année présenté aux OB Préparer en 2017 un salon 05 pour 2018